



Association des Propriétaires du Mariet

Protégeons notre Montagne

Infos Mariet du 29/10/2021

Voici les dernières informations sur la préservation du plateau du Mariet, depuis les dernières infos du 22 juillet dernier.

Actions APM :

La fréquentation est toujours d'actualité bien qu'elle ait diminué suite aux diverses actions qui ont été menées par l'association.

Quelques dérives ont eu lieu comme, par exemple des bivouacs ou des traversées de champs par des promeneurs, mais une **nette amélioration** a été constatée par des exploitants et propriétaires qui ont fréquenté le Mariet cet été...

L'APM a continué les actions qu'elle avait engagées tel que :

=> Le sentier d'origine à l'entrée du Mariet du bas qui a été réhabilité est maintenant complètement aménagé pour le passage des visiteurs... son balisage directionnel suivant la charte du Parc sera en principe mis en place à l'horizon 2023 et son entretien sera effectué par l'APM une à deux fois par an.

=> Le débroussaillage autour du lac qui était commencé a été terminé début septembre (MERCI aux quatre personnes qui se sont impliqués dans cette action, ceci avec l'accord des propriétaires. Cela incitera les touristes à rester autour du lac et non de s'étaler dans les prés.

=> En ce qui concerne la convention de passage, une nouvelle mouture a été présentée par GCAT qui se rapproche de nos attentes ; la réunion sur ce sujet avec la mairie et GCAT a été réalisée le 12 octobre en présence de Marcel Joly et moi-même, la finalisation de cette convention est prévue pour le mois de novembre 2021.

=> Le PNR en collaboration avec le Grand Chambéry a mis en place un éco compteur sur le chemin du Mariet afin de comptabiliser le nombre de passage, il est installé pour une durée, en principe de trois ans. A préciser que cette mise en place a été réalisée sans l'accord de la mairie d'Arith !!...

=> La proposition de faire, pendant les périodes de vacances, des journées de communications auprès des visiteurs n'a eu aucun écho de la part des adhérents.... Ces journées ont été annulées !!...

Actions que je souhaite mettre en place par l'APM :

- Rencontrer Cécile Excoffier (GCAT) sur la nouvelle présentation de la convention de passage pour la finaliser, courant novembre 2021.
- Présenter cette convention à tous les propriétaires concernés pour avoir leurs avis et remarques
- Continuer de collaborer avec la mairie d'Arith
- Un site WEB de l'association est en cours de réalisation, ceci afin de vous permettre de vivre au plus près ce qui se passe au Mariet et bien d'autres informations aussi concernant l'APM.

- Si la prise en compte par l'APM de la gestion et de l'entretien du sentier du Mariet est valisée, tout en gardant le conventionnement de passage, il reste néanmoins à déterminer le niveau de responsabilité de l'APM dans cette action en cas d'accident. Réponse prévue par GCAT courant novembre 2021

Conclusion :

Comme vous le constatez, les actions qui ont été réalisées, que ce soit la réhabilitation du sentier, les différents courriers envoyés aux divers organismes et associations de sport, les panneaux posés à l'entrée du Marie et sur le parking de Greson commencent à porter leurs fruits... bien sûr, ce n'est pas encore terminé et nous sommes toujours très vigilent pour mener à bien notre « mission » qui est la préservation du Mariet ... faites-nous confiance...

Je vous tiendrai régulièrement au courant de la situation et de l'avancée des actions engagées.

Une fois encore, je voudrais profiter de cette info pour remercier les membres du comité de l'Association des Propriétaires du Mariet pour le travail qu'ils continuent à réaliser ainsi que tous les bénévoles qui ont participé aux différentes actions qui ont été menées au Mariet.

Cordialement.... Arvi pa... comme on dit par chez nous !!...

Daniel Morand (président de l'APM)